



Le 5 décembre 2014

Objet : Absences des élèves

Chers parents,

Afin d'assurer la sécurité des élèves sous notre responsabilité, nous vous rappelons quelques règles de fonctionnement qui se doivent d'être respectées.

❖ **Enfant qui doit quitter pour un rendez-vous à l'extérieur :**

Veillez rappeler à votre enfant qu'il doit obligatoirement se présenter à un membre de la direction pour faire autoriser son départ de l'école, même si vous lui écrivez un mot signé de votre main justifiant ce départ.

❖ **Enfant qui doit quitter en cours de journée pour cause de maladie :**

Nous vous demandons de rappeler à votre enfant qu'il doit faire autoriser son départ de l'école par la direction, et ce même s'il a déjà communiqué avec vous et que vous êtes déjà arrivé à l'école pour le ramener à la maison.

D'ailleurs, nous vous demandons **en tout temps** de vous présenter à la réception de l'école lorsque vous venez chercher votre enfant.

❖ **Enfant dont l'absence est prévue ou absent pour la journée :**

Veillez communiquer avec la réception de l'école par téléphone le plus tôt possible pour aviser de l'absence de votre enfant et du motif la justifiant.

Le respect de ces règles est essentiel afin de nous permettre d'assurer un suivi efficace des absences de nos élèves.

Merci de votre habituelle collaboration,

Mario Bernier
Directeur